



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

**REUNION DU 11 février 2022**  
**PV N. 26 par voie électronique**

**PRESIDENT** : M. SISSAOUI Mounir

**PRESENTS** : MM. LATOUR M. – HALLOT JF - OSMAN C – TALABOT F – MM GARESTIER S

\*\*\*\*\*

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

**Le tableau des montées et descentes est à retrouver dans la rubrique « Documents » puis « Documents à télécharger ».**

**Il est à noter que pour cette saison de transition, suite aux directives fédérales de revenir à l'état des compositions des poules d'avant Covid, il n'y aura qu'une seule montée par poule, toutes divisions confondues.**

## DEPARTEMENTAL 1

**Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent notamment les clubs de D1 à posséder, dès cette saison, des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum, sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

- Poule B : Rencontre 50081.2 Limoges Foot / AS Aix sur vienne 3 du 05/02/22.**

Le club de Limoges Foot sera débité de la somme de 10 euros pour non-transmission de la FMI dans les délais.



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- **Poule B : Rencontre 50082.2 USA Compreignac / Occitane FC du 06/02/22**  
suite à l'arrêté municipal de la commune de Compreignac, la commission prend note et fixe la rencontre à jouer le **Samedi 19 février à 20h** au stade municipal de Compreignac.
- **Poule A : Rencontre 50028.2 AS Eymoutiers / USECC 2 du 20/02/22**  
En raison de la programmation de la rencontre en retard du 3<sup>ème</sup> tour de la coupe de la Haute-Vienne **AS Eymoutiers / Limoges AFP au 20/02/22**, la commission décide de reporter la rencontre **AS Eymoutiers / USECC 2** prévue le 20/02/22 à une date ultérieure.

## DEPARTEMENTAL 2

- **Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui oblige les clubs de D1 et D2 à posséder des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum (D1) et des animateurs avec modules (D2), sous peine de **sanctions sportives et financières. Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**
- **Poule A : Rencontre 50132.2 AS St Junien 2 / JA Isle 4 du 6/02/22**  
En raison de l'indisponibilité du terrain de St Junien, la ligue ayant programmé une rencontre en retard de l'équipe R3 de St Junien, **la commission reporte la rencontre citée au Samedi 19 février à 20h au stade du Chalet à St Junien.**
- **Poule A : Rencontre 50130.2 AS Limoges Roussillon / US Solignac du 06/02/22**  
Suite au mail du club de Limoges Roussillon en date du 5 février notifiant de son forfait, la commission prend note et enregistre le résultat :
  - **AS Limoges Roussillon 2 : 0 (- 1 pt) / US Solignac : 3 (3 pts).**

Le club de Limoges Roussillon sera débité de la somme de 75 euros pour son 2<sup>ème</sup> forfait en championnat.

## DEPARTEMENTAL 3

- **Poule D : Rencontre 50458.2 St Priest Sous Aixe (2) / US Oradour/Glane du 06/02/2022**  
Suite à l'arrêté municipal de la commune de St Priest sous aixe, la rencontre **AS St Priest sous aixe 2 / US Oradour sur glane** du 06/02/22 est **reporté à une date ultérieure.**



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## DEPARTEMENTAL 4

- Poule C : Rencontre 50648.2 US La Porcherie / Occitane FC 2 du 23/01/2022**  
Suite à la décision de la commission des litiges et contentieux en date du 26 janvier, la commission prend note et acte le résultat acquis sur le terrain.
- Poule E : Rencontre 50824.1 FC St Brice (3) / US Vayres (2) du 20/02/2022**  
La rencontre FC St Brice 3 / US Vayres 2 du 20/02/22 aura lieu à 13h.
- Poule A : Rencontre 50515.2 CAPO / ANF87 (2) du 20/02/2022**  
La rencontre CAPO / ANF 87 du 20/02/22 aura lieu sur l'annexe 2 de St Lazare à 15h
- Poule E : Rencontre 50790.2 La Meyze / us Vayres (2) du 06/02/2022**  
Suite à l'arrêté municipal de la mairie de la Meyze, la commission reporte la rencontre La Meyze / US Vayres 2 du 6/02/22 à une date ultérieure.

## DEPARTEMENTAL 5

- Poule A : Rencontre 50855.2 Foot Sud (3) / Ent Bujaleuf/St Julien du 30/01/2022**  
Suite à l'arrêté municipal de la commune de St Bonnet Briance, la commission reporte la rencontre Foot Sud 87 3 / Ent Bujaleuf/St Julien du 30/01/22 au dimanche 20 février à 15h sur le terrain de St Bonnet Briance.

## COUPE HAUTE VIENNE – CHALLENGE DU DISTRICT – CHALLENGE DES RESERVES. CHALLENGE GEORGES VAR

La commission demande aux clubs détenteurs des coupes départementales pour le compte de la saison 2018-2019 de les ramener au district de football de la haute vienne, au plus tard le 15 février.

- **Coupe Haute Vienne** : AS Panazol
- **Challenge du District « Marcel Pailler »** : AS Nexon (rendue)
- **Challenge des réserves** : SA Le Palais (rendue)
- **Challenge Georges Var** : Les épis de Royères.



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## Challenge des réserves :

- **Rencontre : 52686.1 FC des 2 Vallées 2 / CA Rilhac Rancon 2 (1/16<sup>ème</sup>) du 13/02**

Suite au mail du club de FC des 2 Vallées reçu le 8/02/22 notifiant du forfait de son équipe, la commission prend note et **dit l'équipe de Rilhac Rancon 2 qualifiée pour le prochain tour.** Le club de FC des 2 Vallées sera débité de la somme de 50 euros pour son forfait en coupe.

## Coupe Haute Vienne :

- Suite à la qualification de l'équipe de SA Le Palais en match en retard du 3<sup>ème</sup> tour, la rencontre des 1/16<sup>ème</sup> de finale Châteauneuf Neuvic / SA Le Palais aura lieu le samedi 19 février à 19h au stade municipal de Châteauneuf.
- Suite à la programmation par la ligue d'une rencontre en retard de l'équipe R2 de l'AFP et de la programmation des 1/16<sup>ème</sup> de finale du challenge des réserves de l'AFP 2 pour le week end du 12 et 13 février, la commission fixe la rencontre en retard du 3<sup>ème</sup> tour **AS Eymoutiers / Limoges AFP au dimanche 20 février à 15h.**

## Challenge Georges Var :

- Rencontre du 1<sup>er</sup> tour Les Grands Chezeaux / AS Folles du 13/02/22, suite au mail du club Les Grands Chezeaux en date du 10 février notifiant de son forfait, **la commission dit le club de l'AS Folles qualifié pour le prochain tour.**

Le club de Les Grands Chezeaux sera débité de la somme de 50 euros pour son forfait en coupe.

**Les clubs désireux recevoir une ½ finale de la coupe de la Haute vienne sont priés de faire acte de candidature auprès du district par mail, au plus tard le 15 mars.**

Prochaine réunion sur convocation

**Le Président**  
**SISSAOUI Mounir**

**La Secrétaire de séance,**  
**Garestier Sophie**